



CAPN du 28 mai 2013 Déclaration du SNUipp-FSU concernant l' ASH

Le bilan du gouvernement précédent est particulièrement lourd dans le domaine de l'adaptation et de la scolarisation des élèves en situation de handicap. La priorité affichée pour le handicap s'est traduite, au mieux, en ponctionnant des postes dans d'autres domaines, compte tenu de la politique de réduction des postes dans la fonction publique et notamment dans l'éducation nationale. Effectifs en hausse dans les CLIS et dans les ULIS, suppression des postes dans les RASED comme dans les CMPP et SESSAD, baisse drastique des départs en stage de formations spécialisées...

Les attaques sans précédent subies par les RASED (suppressions des postes, démantèlement de leur fonctionnement, remise en cause ou suppression de leurs missions, non reconnaissance de leur travail, injonctions et parfois mépris de la hiérarchie, non paiement de l'ensemble des frais de déplacement ...), ont fragilisé les écoles et mis à mal la prise en charge des élèves en difficulté.

Concernant le handicap, si les chiffres montrent une progression du nombre d'élèves scolarisés, le mérite en revient le plus souvent à l'engagement des écoles et des enseignants. La suppression des directions pédagogiques dans les établissements spécialisés, le non paiement des heures de coordination et de synthèse, la fermeture de postes entraînant la diminution des heures de classe pour les élèves (par exemple...), le manque de formations, la situation précaire de l'accompagnement par les AVS ... ne font qu'augmenter les difficultés que rencontrent déjà les personnels. D'une manière générale, on constate l'absence d'une véritable politique et d'un pilotage concerté en matière de scolarisation des élèves en situation de handicap.

Formation au diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée

Pas de départ dans les académies de Lyon, Clermont-Ferrand, Nice, Grenoble, Poitiers, Dijon, Limoges, Toulouse, Rennes, et les DOM sauf Mayotte. Pourtant, de nombreux postes sont encore vacants cette année (notamment Ardennes, Charente Maritime, Jura, Landes, Loir et cher, Haute Loire, Lot, Mayenne, Morbihan, Pas de Calais, Sarthe, Seine Maritime).

Les EGPA, confortés dans leurs missions par les textes de 2006, 2009 et par la dernière circulaire de rentrée, sollicitent des besoins en terme de direction spécialisée. De nombreuses SEGPA fonctionnent sans directeur, avec des directeurs faisant fonction (ce qui évite à l'administration de leur payer certaines indemnités) ou à temps partiel (1 directeur pour 2 SEGPA), pratique de plus en plus répandue.

Nous constatons une chute inquiétante des départs en formation ces dernières années (de 116 départs pour les années 2007 à 2009, 49 pour 2012-2013, et 44 prévus pour 2013-2014). En adoptant une telle politique, il n'y aura bientôt plus de DDEEAS et a fortiori de moins en moins de directeurs adjoints chargés de SEGPA et d'EREA formés. Comment à ce rythme remplacer les départs à la retraite massifs qui se profilent dans les années à venir ? Comment assurer ainsi la pérennité des missions du directeur-adjoint chargé de la SEGPA, missions rappelées en 2009 ? Quelle place veut-on offrir aux SEGPA au sein de notre système éducatif ? En outre, il est regrettable que le décret sur les personnels de direction paru le 1^{er} août 2012 stipule que les futurs directeurs d'EREA devront, dans les années à venir, être nécessairement titulaires du concours des personnels de direction. Il interdira de fait l'accès de directeurs-adjoints chargés de SEGPA à ces postes, postes sollicités essentiellement par ces professionnels de l'ASH.

Le SNUipp-FSU renouvelle sa demande qu'un recensement des besoins soit clairement établi, au sein de tous les départements, pour les différents secteurs éducation nationale, social et médico-social....La disparition des directions pédagogiques entraîne une perte de qualification et pose le

problème de la place des unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux. A l'heure où tout le monde fait le constat qu'il faut développer la coopération (qui est quasiment inexistante) entre les milieux ordinaire et spécialisé, la remise en cause implicite de la possibilité d'avoir des directeurs issus de l'éducation nationale est inacceptable. Il est impensable que des enseignants ne puissent plus devenir directeurs lorsque les associations gestionnaires le souhaitent.

Formation pour le diplôme de psychologue scolaire

La fermeture de 3 sites de formation a évidemment eu des conséquences sur les demandes de départs en formation. En réduisant de moitié les lieux de formation, on décourage bon nombre de candidats potentiels du fait de l'éloignement.

A cela s'ajoutent des politiques variées, voire contradictoires, des DASEN dans leur volonté de former ou non des psychologues pour les écoles. Pourtant, chacun le sait bien sur le terrain, le nombre d'enfants en difficulté et le nombre de dossiers MDPH ne diminuent pas, et le psychologue est en première ligne. Et seul, puisque les RASED sont réduits à la portion plus que congrue sur l'ensemble du territoire.

Alors, de moins en moins de départs en stages, les chiffres parlent d'eux-mêmes, même s'il y a une légère amélioration par rapport à l'an dernier. C'est sans doute, puisqu'il y a cette possibilité, que l'on va recruter des psychologues parmi les nouveaux PE, titulaires d'un Master 2 de psychologie... Mais là aussi les chiffres parlent d'eux-mêmes : cette année sur 19 179 présents au concours, 100 étaient détenteurs ou inscrits en Master. Parmi les 4994 lauréats, 12 sont détenteurs ou inscrits en M 2 de psychologie soit 0,24 %.

De fait et comme nous l'annonçons depuis le recrutement des PE au niveau Master, le recrutement tel qu'il est conçu amène directement à l'extinction des psychologues de l'EN. Car même si le DEPS est maintenu, trop peu de PE sont titulaires d'une licence de psychologie et pourront prétendre à la formation.

Il est plus que temps d'organiser un recrutement spécifique des psychologues des écoles, afin d'assurer le renouvellement et le développement de la profession.

Dans les départements, il apparaît un manque de clarté très net quand aux priorités données ou non aux titulaires du DEPS ou aux titulaires du Master de psychologie, lors des nominations. Là encore les DASEN n'appliquent pas les mêmes règles. Une circulaire du ministère serait indispensable pour que les mêmes règles soient appliquées sur tout le territoire.

Nous continuons à demander, comme nous l'avions déjà fait en vain l'an passé, l'ouverture rapide des discussions sur le recrutement et le statut des psychologues de l'éducation.

Formation pour les départs en CAPA SH options A, B, C et D « autisme »

Pas de départs dans les académies de : Poitiers, Dijon, Limoges, Orléans-Tours, Bordeaux, Montpellier, Rennes, et les DOM sauf la Réunion.

Que dire sur les baisses des départs si ce n'est catastrophique ? Le développement nécessaire des CLIS, des ULIS et des unités d'enseignement, ainsi que l'augmentation de leurs effectifs nécessitent une augmentation urgente des départs en formation. En effet, on constate cette année une chute d'un tiers des départs en option D par rapport aux années 2008 à 2010. De plus, dans de nombreux départements les collègues ne se voient proposer que des inscriptions en candidature libre ou doivent renoncer à leurs frais de déplacement.

Nous demandons depuis plusieurs années la mise en place de groupes de travail pour la réalisation d'un état des lieux (modalités, taux de réussite ...) afin de pouvoir travailler sérieusement sur les formations spécialisées. De plus en plus, dans les départements, se mettent en place des aménagements divers et variés, dont on est en droit de se demander s'il s'agit encore d'une réelle formation spécialisée de qualité (exemple dans les Ardennes 8 places pour stage départemental d'accompagnement au CAPA SH en candidat libre option D). Les enseignants candidats sont de plus, soumis au bon vouloir des DASEN, qui mettent des conditions sur l'engagement de postuler sur un poste précis pour avoir droit à une formation, au mépris des règles du mouvement.